

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

8 MAI 1959

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

2^e ANNÉE N° 29

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

Informations

Séance du mardi 12 mai 1959 à 17 heures, maison de l'Europe, Strasbourg 537/59

Session d'avril 1959

Procès-verbaux des séances

<i>Procès-verbal de la séance du jeudi 9 avril 1959</i>	539/59
<i>Procès-verbal de la séance du vendredi 10 avril 1959</i>	543/59
<i>Procès-verbal de la séance du samedi 11 avril 1959</i>	546/59
<i>Procès-verbal de la séance du lundi 13 avril 1959</i>	551/59
<i>Procès-verbal de la séance du mardi 14 avril 1959</i>	552/59
<i>Procès-verbal de la séance du mercredi 15 avril 1959</i>	554/59
<i>Procès-verbal de la séance du jeudi 16 avril 1959</i>	559/59

Composition du bureau, des groupes politiques et des commissions

<i>Bureau</i>	562/59
<i>Groupes politiques</i>	562/59
<i>Commissions</i>	564/59

(suite au verso)

SOMMAIRE (*suite*)

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LA COMMISSION

Informations

<i>Application du règlement n° 1 de la commission (paru au Journal Officiel des Communautés européennes du 27 novembre 1958)</i>	571/59
--	--------

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

Séance du mardi 12 mai 1959 à 17 heures

Maison de l'Europe

Strasbourg

Ordre du jour

- Vérification de pouvoirs
- Établissement de l'ordre du jour
- Discussion générale sur l'exposé de M. le Président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique et sur le Deuxième rapport général sur l'activité de cette Communauté (doc. n° 14 - I/II) ⁽¹⁾.
- Présentation, discussion et vote du rapport intérimaire de M. Geiger sur la question de la création d'une université européenne (doc. n° 15) ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Décision de l'Assemblée du 15 avril 1959.

L'ordre du jour du mardi 12 mai 1959 a été approuvé par l'Assemblée le 15 avril 1959.

Conformément à l'article 13 du règlement, le Comité des présidents est convoqué pour le mardi 12 mai 1959 à 16 heures en vue d'examiner l'ordre des travaux et d'établir un projet d'ordre du jour des séances du mercredi 13 et du jeudi 14 mai 1959.

Tenant compte des travaux en cours dans les commissions parlementaires, le Comité des présidents pourrait envisager le calendrier des travaux suivants:

Mercredi 13 mai:

Matin et après-midi:

— Suite de la discussion générale sur le Septième rapport général sur l'activité de la C.E.C.A. (doc. n° 11);

— Éventuellement, présentation et discussion du rapport de M. De Block sur la recherche technique et économique dans le cadre de la C.E.C.A. (chapitre V, par. 2, du Septième rapport général sur l'activité de la C.E.C.A.);

— Présentation et discussion du rapport intérimaire de M. Gailly sur l'attitude des gouvernements à l'égard des propositions faites par la conférence sur la sécurité dans les mines de houille, ainsi que sur l'évolution dans la C.E.C.A. de l'hygiène, de la médecine et de la sécurité du travail (chapitre VI, par. 3, du Septième rapport général sur l'activité de la C.E.C.A.).

Jeudi 14 mai:

Matin:

— Réservé aux réunions des groupes politiques et des commissions.

11 h 30

— Réunions du Comité des présidents.

Après-midi:

— Présentation et discussion du rapport sur la clôture des comptes de l'exercice 1958 de l'Assemblée Parlementaire Européenne;

— Exposé de M. Lemaignan, membre de la Commission de la Communauté Économique Européenne sur les mesures spéciales prises par cette Commission en ce qui concerne la république de Madagascar;

— Vote de propositions de résolution.

Les membres sont informés que pourraient éventuellement être portés à l'ordre du jour de la séance du jeudi après-midi:

— La présentation et discussion d'un rapport de M. Kopf, sur le problème du siège des institutions des Communautés européennes;

— Un débat portant sur les problèmes de l'association économique européenne à la suite du mémorandum transmis aux membres de l'Assemblée par la Commission de la C.E.E. et introduit, le cas échéant, par un rapport fait au nom de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

Luxembourg, le 24 avril 1959.

SESSION D'AVRIL 1959

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 9 AVRIL 1959

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT SCHUMAN

Président

La séance est ouverte à 16 h 10.

Reprise de la session

M. le Président déclare reprise la session annuelle de l'Assemblée Parlementaire Européenne qui avait été interrompue le 15 janvier 1959.

Éloges funèbres

M. le Président prononce successivement l'éloge funèbre de M. Blücher, *membre de la Haute Autorité*, de M. Guglielmo et de M. Rip, *membres de l'Assemblée Parlementaire Européenne*.

M. Finet, *président de la Haute Autorité*, s'associe à cet hommage.

Nomination de M. E. Hirsch à la présidence de la Commission de l'Euratom, en remplacement de M. Armand

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Armand lui fait part de sa démission de membre et de président de la Commission de l'Euratom.

M. le Président donne également lecture d'une lettre de M. Couve de Murville, *président de la conférence des gouvernements des États membres de l'Euratom*, l'informant que les représentants desdits gouvernements ont procédé le 2 février 1959, à

Bruxelles, en exécution des articles 127 et 130 du traité instituant la C.E.E.A., à la nomination d'un commun accord de M. E. Hirsch, en qualité de membre de la Commission de cette Communauté, en remplacement de M. Armand, démissionnaire, et qu'après consultation de la Commission ils l'ont porté à la présidence de cette dernière.

Ces nominations ont pris effet à compter du 2 février 1959 et pour la durée du mandat restant à courir de M. Armand, c'est-à-dire comme membre jusqu'au 9 janvier 1962, et comme président jusqu'au 9 janvier 1960.

En prenant acte de ces communications, l'Assemblée exprime sa sympathie à M. L. Armand et souhaite la bienvenue à M. Hirsch.

Bureau du Comité consultatif de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

M. le Président donne connaissance à l'Assemblée de la composition du bureau du Comité consultatif de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Ce bureau est composé comme suit: *Président*: M. P. Baseilhac; *vice-présidents*: MM. R. Latin, D. Taccone; *membres*: MM. E. Conrot, F. Dohmen, Roth.

Dépôt de documents

L'Assemblée prend acte du dépôt des documents suivants:

— Septième rapport général de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et

de l'Acier sur l'activité de la Communauté (doc. n° 11);

— Deuxième rapport général de la Commission de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique sur l'activité de la Communauté (septembre 1958 - mars 1959) (doc. n° 14);

— Deuxième rapport général de la Commission de la Communauté Économique Européenne sur l'activité de la Communauté (18 septembre 1958 - 20 mars 1959) (doc. n° 18).

Conformément à l'article 23 du règlement, les différentes parties de ces rapports généraux ont été envoyées aux commissions compétentes;

— Projets de budget, d'une part de la Communauté Économique Européenne, d'autre part de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique, établis par les Conseils, pour l'exercice 1959 (doc. n°s 12 et 13), qui ont été renvoyés à la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés.

L'Assemblée prend également acte du dépôt des documents suivants émanant de différentes commissions parlementaires:

— Rapport intérimaire de M. Hugo Geiger, au nom de la commission de la recherche scientifique et technique sur la question de la création d'une université européenne (doc. n° 15);

— Rapport de M. G. M. Nederhorst, au nom de la commission des affaires sociales sur les aspects sociaux du problème charbonnier qui se pose actuellement (doc. n° 16);

— Rapport de M. H. A. Korthals, au nom de la commission du marché intérieur de la Communauté sur des questions actuelles du marché charbonnier et sidérurgique (doc. n° 17);

— Rapport de M. M. M. A. A. Janssen, au nom de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés sur les projets de budget de fonctionnement de la Communauté Économique Euro-

péenne et de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique pour l'exercice 1959 (doc. n° 19).

Vérification de pouvoirs

Sur proposition du bureau, qui a procédé à l'examen des pouvoirs de représentants désignés pendant l'interruption de la session, l'Assemblée valide les pouvoirs de:

MM. Azem, Bech, Bégué, Bergmann, Bernasconi, Birkelbach, Birrenbach, Boscary-Monsservin, Bousch, Briot, Burgbacher, Darras, Deist, Deringer, Drouot-L'Hermine, Dulin, Engelbrecht-Greve, Faure, Filliol, Fischbach, Fohrmann, Friedensburg, Furler, Geiger, Hahn, Hellwig, Herr, Illerhaus, Kalbitzer, Kopf, Kreyssig, Krier, Lagailarde, Legendre, Lenz, Leverkuehn, Lindenberg, Longchambon, Lückner, de la Malène, Margulies, Metzger, Motte, Müller-Hermann, Odenthal, Oesterle, Peyrefitte, M^{me} Probst, MM. Ratzel, Restat, Richarts, Salado, Scheel, Schild, Schmidt Helmut, Schmidt Martin, Starke, Storch, Sträter, M^{me} Strobel, MM. Thorn, Vendroux.

Nominations dans les commissions

En application des dispositions des alinéas 4 et 5 de l'article 38 du règlement, l'Assemblée ratifie les nominations suivantes:

— dans la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, celles de MM. Faure, Legendre, de la Malène, Vals, Fohrmann en remplacement de MM. Berthoin, Debré, Pinay, Carcassonne et Van Kauenbergh;

— dans la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers, celle de M. Peyrefitte en remplacement de M. Maurice-Bokanowski;

— dans la commission de l'agriculture, celle de M. Boscary-Monsservin en remplacement de M. Vals;

— dans la commission des affaires sociales, celles de MM. Motte, Bernasconi, Drouot-L'Hermine, Bégué, Odenthal, Simonini, Darras et Krier en remplacement de MM. Rochereau, Estève, Janssens, Cantalupo, Leber, Granzotto Basso, Carcassonne et Fohrmann;

— dans la commission du marché intérieur de la Communauté, celles de MM. Vendroux, Granzotto Basso et Darras en remplacement de MM. Maurice-Bokanowski, Simonini et Savary;

— dans la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements celles de MM. Faure, Longchambon, Motte, Bousch et Birkelbach en remplacement de MM. Berthoin, Pinay, Maurice-Bokanowski, Janssens et Conrad;

— dans la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer, celles de MM. Peyrefitte, Longchambon et Krier en remplacement de MM. Pleven, Vals et Van Kauenbergh;

— dans la commission des transports, celles de MM. Drouot-L'Hermine, Vendroux et Simonini en remplacement de MM. Janssens, Pleven et Granzotto Basso;

— dans la commission de la recherche scientifique et technique, celles de MM. Longchambon et Peyrefitte en remplacement de MM. Maurice-Bokanowski et Vanrullen;

— dans la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire, celle de M. Bernasconi en remplacement de M. Starke;

— dans la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés, celles de MM. Motte et Krier en remplacement de MM. Maurice-Bokanowski et Van Kauenbergh;

— dans la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités, celles de MM. Granzotto Basso et Krier en remplacement de MM. Simonini et Van Kauenbergh.

Ordre des travaux

Intervenant sur les propositions du Comité des présidents, M. Pleven, *président du groupe libéral*, suggère que la présentation, la discussion et le vote des résolutions déposées par les commissions compétentes en conclusion des débats sur les problèmes

du marché, prévus pour la séance du jeudi 16 avril à 11 heures, soient fixés de préférence à l'ordre du jour d'une séance supplémentaire dans la soirée du mercredi 15.

L'Assemblée adopte cette suggestion et en conséquence, fixe comme suit l'ordre de ses travaux:

Cet après-midi:

— Exposé de M. le Président de la Haute Autorité et présentation du Septième rapport général sur l'activité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier;

— Exposé de M. le Président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique et présentation du Deuxième rapport général sur l'activité de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique;

— déclaration de M. le Président de la Commission de la Communauté Économique Européenne sur la politique générale de cette Communauté.

Vendredi 10 avril:

Matin et après-midi:

— Présentation et discussion du rapport de M. M. A. A. Janssen sur le projet de budget de la Communauté Économique Européenne et sur le projet de budget de fonctionnement de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique pour l'exercice 1959.

Samedi 11 avril:

Matin:

— Fin du débat budgétaire et vote de la résolution de la commission d'administration.

Lundi 13 avril:*Matin:*

- Réunion des groupes politiques.

Après-midi et soir:

- Suite et fin de la discussion du rapport de M. Troisi sur les problèmes agricoles, interrompue lors de la session de janvier 1959.

Mardi 14 avril:*Matin et après-midi:*

- Discussion générale sur l'exposé de M. le Président de la Haute Autorité et sur le Septième rapport général sur l'activité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier;

- Présentation et discussion du rapport de M. Korthals sur des questions actuelles du marché charbonnier et sidérurgique;

- Présentation et discussion du rapport de M. Nederhorst sur les aspects sociaux du problème charbonnier qui se pose actuellement.

Mercredi 15 avril:*10 heures:*

- Réponse de la Haute Autorité.

Après-midi:

- Réunions des commissions chargées d'établir les résolutions en conclusion des débats sur les problèmes du marché;

- Réunions des groupes politiques.

Soir:

- Présentation, discussion et vote des résolutions déposées par les commissions compétentes en conclusion des débats sur les problèmes du marché.

Jeudi 16 avril:*Matin:*

- Réunion du Comité des présidents.

Après-midi:

- Réunion des commissions.

Vendredi 17 avril:*Matin:*

- Discussion sur l'exposé de M. le Président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique;

- Présentation, discussion et vote du rapport intérimaire de M. Geiger sur la question de la création d'une université européenne.

La fin de la séance était prévue vers 14 heures.

Exposé de M. le Président de la Haute Autorité et présentation du Septième rapport général sur l'activité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

Intervient M. Finet, *président de la Haute Autorité*.

Exposé de M. le Président de la Commission de l'Euratom et présentation du Deuxième rapport général sur l'activité de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique

Intervient M. Hirsch, *président de la Commission de l'Euratom*.

Déclaration de M. le Vice-président de la Commission du Marché commun

Intervient M. Malvestiti, *vice-président de la Commission du Marché commun*.

PRÉSIDENT DE M. FOHRMANN

Vice-président

nom du groupe libéral, et le second par MM. Angioy et Peyrefitte également *au nom du groupe libéral*.

Motion d'ordre

MM. Poher, *président du groupe démocrate chrétien*, et Birkelbach, *président du groupe socialiste*, demandent qu'il soit pris acte que, conformément à la décision prise par le Comité des présidents, la déclaration de M. Malvestiti ne soit pas considérée comme une introduction au Deuxième rapport général sur l'activité de la Communauté Économique Européenne.

Ces amendements ont été imprimés sous les n^{os} 1 et 2 et renvoyés à la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés, déjà saisie des projets de budget.

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à demain vendredi, à 9 h 30 et à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Dépôt de documents

L'Assemblée prend acte du dépôt de deux amendements aux projets de budget de la Communauté Économique Européenne et de l'Euratom, présentés, le premier par MM. Margulies et Bégué, au

— Présentation et discussion du rapport de M. Janssen sur les projets de budget (doc. n^o 19).

La séance est levée à 18 h 40.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 1959

PRÉSIDENT DE M. ROBERT SCHUMAN

Président

dement n^o 1 de MM. Margulies et Bégué sur les projets de budget de la Communauté Économique Européenne et de l'Euratom.

La séance est ouverte à 9 h 40.

Ce sous-amendement a été imprimé et renvoyé à la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés, déjà saisie de l'amendement.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Inscription à l'ordre du jour de l'élection d'un vice-président de l'Assemblée

Dépôt d'un document

L'Assemblée prend acte du dépôt d'un sous-amendement n^o 1 présenté par M. Filliol à l'amen-

Sur proposition de M. le Président, l'Assemblée décide de procéder, en tête de l'ordre du jour de la séance de cet après-midi à l'élection d'un vice-président, en remplacement de M. Cantalupo, démissionnaire.

Assistance à Madagascar

Interviennent MM. Scheel, *président de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer*, Lemaigen, *membre de la Commission du Marché commun*, et M. le Président.

Budgets de fonctionnement des Communautés

M. M. M. A. A. Janssen présente le rapport fait au nom de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés, sur les projets de budget de fonctionnement de la Communauté Économique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique pour l'exercice 1959 (doc. n° 19).

Dans la discussion interviennent MM. Vals, *président de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés*, Giscard d'Estaing, *représentant des Conseils des Communautés européennes*, Poher, Giscard d'Estaing, Mansholt, *vice-président de la Commission du Marché commun*.

Assistance à Madagascar (suite)

M. le Président donne lecture d'un télégramme adressé au président de la République française, *président de la Communauté*.

Modification dans la composition des commissions

L'Assemblée décide de remplacer:

— *dans la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles*, M. Margue par M. Fischbach;

— *dans la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers*, M. Grégoire par M. Bech;

— *dans la commission de l'agriculture*, M. Margue par M. Herr;

— *dans la commission des affaires sociales*, M. Grégoire par M. Fischbach;

— *dans la commission du marché intérieur de la Communauté*, M. Loesch par M. Fischbach;

— *dans la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements*, M. Loesch par M. Fischbach;

— *dans la commission des transports*, M. Grégoire par M. Bech;

— *dans la commission pour la politique énergétique*, M. Grégoire par M. Bech;

— *dans la commission de la recherche scientifique et technique*, M. Margue par M. Bech;

— *dans la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités*, M. Loesch par M. Herr.

La séance est suspendue à 12 h 10.

Elle est reprise à 15 h 05.

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT SCHUMAN

Président

Dépôt d'un document

L'Assemblée prend acte du dépôt d'une proposition de résolution de MM. Bertrand et M. M. A. A. Janssen sur les incidences financières et administratives de la dispersion des travaux et des services des institutions de la Communauté des Six.

Cette proposition de résolution a été imprimée sous le n° 20 et renvoyée à la commission de l'administration déjà saisie des projets de budget.

Élection d'un vice-président de l'Assemblée

Par acclamations, M. Battaglia est élu vice-président de l'Assemblée Parlementaire Européenne en remplacement de M. Cantalupo, démissionnaire.

Budgets de fonctionnement des Communautés
(suite)

Dans la suite de la discussion interviennent MM. Margulies, *au nom du groupe des libéraux et apparentés*, Hirsch, *président de la Commission de l'Euratom*, Bertrand, *au nom du groupe démocrate-chrétien*, Smets, *au nom du groupe socialiste*, Poher, *président du groupe démocrate-chrétien*, Giscard d'Estaing, *représentant des Conseils des Communautés européennes*, Petrilli, *membre de la Commission du Marché commun*, Bégué.

PRÉSIDENCE DE M. FOHRMANN
Vice-président

Interviennent MM. Filliol, Angioy, Peyrefitte et Carboni.

M. Dehousse suggère que l'amendement n° 2 de MM. Angioy et Peyrefitte présenté aux projets de budget des Communautés européennes et la proposition de résolution de MM. Bertrand et Janssen soient renvoyés pour examen devant la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Sur cette proposition interviennent MM. Poher, Dehousse, Vals, *président de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés*, Dehousse, Pleven, *président du groupe des libéraux et apparentés*, M. le Président.

Dans la suite de la discussion interviennent MM. Hirsch, *président de la Commission de l'Euratom*, Battaglia, Kreyssig, Giscard d'Estaing, *représentant des Conseils des Communautés européennes*, Mansholt, *vice-président de la Commission du Marché commun*, Margulies, Giscard d'Estaing, Dehousse, M. le Président, Peyrefitte, Vals, Bertrand, M. le Président, Dehousse, Pleven, Vals, Dehousse, Santero.

M. le Président informe l'Assemblée qu'elle sera appelée à se prononcer demain sur les propositions présentées par la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés.

Modification dans la composition des commissions

L'Assemblée décide de remplacer:

— dans la commission des affaires politiques, M. Guglielmone par M. Battista;

— dans la commission de la politique commerciale, MM. Schaus et Coulon par MM. Thorn et Boscary-Monsservin;

— dans la commission de l'agriculture, MM. Rip et Schaus par MM. Van der Ploeg et Thorn;

— dans la commission du marché intérieur, M. Schaus par M. Thorn;

— dans la commission de la politique économique à long terme, M. Alric par M. Lagailarde;

— dans la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer, MM. Guglielmone et Riviere par MM. Rubinacci et Briot;

— dans la commission des transports, MM. Angioy et Schaus par MM. Filliol et Thorn;

— dans la commission de la politique énergétique, M. Coulon par M. Longchambon;

— dans la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités, M. Rip par M. M. M. A. A. Janssen.

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à demain samedi, 10 heures, avec l'ordre du jour suivant:

— Présentation, discussion et vote du rapport complémentaire de M. M. M. A. A. Janssen sur les projets de budget de fonctionnement de la Communauté Économique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique pour l'exercice 1959 (doc. n° 21).

La séance est levée à 18 h 50.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU SAMEDI 11 AVRIL 1959

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT SCHUMAN

Président

La séance est ouverte à 10 h 05.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Dépôt de documents

L'Assemblée prend acte du dépôt des documents suivants:

— Rapport complémentaire de M. M. M. A. A. Janssen, au nom de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés sur les projets de budget de fonctionnement de la Communauté Économique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique pour l'exercice 1959 (doc. n° 21);

— Rapport de M. M. M. A. A. Janssen, au nom de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés sur les incidences financières et administratives de la dispersion des travaux et des services des institutions de la Communauté des Six (doc. n° 22).

Budgets de fonctionnement des Communautés

M. M. M. A. A. Janssen présente le rapport complémentaire fait au nom de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés, sur les projets de budget de fonctionnement de la Communauté Économique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique pour l'exercice 1959 (doc. n° 21).

MM. Margulies, au nom du groupe des libéraux et apparentés, Bégue, Filliol et Angioy, auteurs des amendements et sous-amendements, déclarent accepter le texte de la résolution présentée par la commission.

Dans la discussion, interviennent MM. De Block, qui demande que l'Assemblée ne vote pas aujourd'hui sur les textes à l'ordre du jour, Santero, Janssen, *rapporteur*, Vals, *président de la commission*, Dehousse, Kreyssig, De Block et Mansholt, *vice-président de la Commission du Marché commun*.

M. le Président informe l'Assemblée qu'il vient de recevoir de M. Pleven un amendement n° 1, présenté à la proposition de résolution en discussion.

Pour en permettre la traduction, l'Assemblée décide, sur proposition de M. le Président, de suspendre le débat en cours, et d'aborder immédiatement le second point de l'ordre du jour.

Incidences financières de la dispersion des institutions

Sur la demande de M. M. M. A. A. Janssen, *rapporteur*, M. Bertrand présente le rapport fait au nom de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés, sur les incidences financières et administratives de la dispersion des travaux et des services des institutions de la Communauté des Six (doc. n° 22), et propose de supprimer la fin du dernier paragraphe de la résolution contenue dans ce rapport, à partir des mots: «et de saisir à nouveau l'Assemblée . . .»

Dans la discussion, intervient M. Dehousse.

M. Duvieusart soutient l'amendement n° 1 déposé par lui-même et M. Furler, tendant à supprimer au paragraphe 6 de la proposition de résolution les mots:

« . . et de saisir à nouveau l'Assemblée pour qu'elle émette un avis sur les différentes possibilités de district qui seront envisagées. »

M. Kapteyn propose d'intervertir les paragraphes 1 et 4 de la proposition de résolution.

Dans la suite de la discussion, interviennent MM. De Block, Peyrefitte — qui s'oppose à la suppression envisagée par M. Bertrand, à moins que sous forme de résolution distincte les dispositions supprimées ne soient renvoyées à l'examen de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles — Smets et Santero.

M. Bertrand accepte l'intervention des cinq premiers paragraphes de la proposition de résolution et la disjonction du sixième, qui serait renvoyé à la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Interviennent MM. Vals, *président de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés*, Peyrefitte, Carboni et Duvieusart qui demande,

et obtient, que son amendement n° 1 soit également renvoyé à la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

L'Assemblée décide la disjonction du paragraphe 6 et son renvoi à la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

M. le Président met ensuite aux voix les cinq premiers paragraphes de la proposition de résolution, étant entendu, comme l'indique M. Bertrand que le deuxième paragraphe devient le paragraphe 1, que le paragraphe 3 devient le paragraphe 2, le paragraphe 4 devient le paragraphe 3, le paragraphe 1 devient le paragraphe 4 et que le paragraphe 5 demeure à sa place.

L'Assemblée adopte la résolution suivante, ainsi modifiée:

RÉSOLUTION

sur les incidences financières et administratives de la dispersion des travaux et des services des institutions de la Communauté des Six

«L'Assemblée Parlementaire Européenne,

— ayant examiné les projets de budgets de la Communauté Économique Européenne et de l'Euratom pour l'année 1959;

1. constate que l'absence de siège oblige notamment l'Assemblée à disperser ses travaux et ses services dans sept bâtiments différents répartis sur trois villes et oblige les membres du Parlement à exercer leur mandat dans des conditions tout à fait insatisfaisantes;
2. constate que la dispersion des organes exécutifs et des Conseils entrave sérieusement tout effort de rationalisation et de coordination entre ces institutions et par là même entraîne des conséquences financières et administratives qu'il est impossible de chiffrer avec précision;
3. constate que les gouvernements des États membres portent une lourde responsabilité dans l'évolution de cette situation qui, en se prolongeant, ne peut qu'empirer;
4. évalue les dépenses résultant directement et indirectement pour l'ensemble des institutions de la Communauté des Six, de l'absence d'un siège unique et définitif à un montant de l'ordre de 100.000.000 de francs belges par an;
5. insiste auprès des gouvernements des États membres pour qu'ils remplissent sans plus tarder la mission qui leur fut déjà confiée en 1951 par l'article 77 du traité C.E.C.A. et confirmée par l'article 216 du traité C.E.E. et 189 du traité Euratom.»

Budgets de fonctionnement des Communautés (suite)

Dans la suite de la discussion de la résolution contenue dans le rapport complémentaire (doc. n° 21), M. Pleven présente son amendement n° 1.

Cet amendement tend à remplacer les alinéas 2 à 5 du paragraphe 4 de la proposition de résolution, ainsi rédigés:

«— *décide* que le projet de budget de l'Euratom est à modifier comme suit:

— *répartir* le crédit de 3 500 000 francs belges, actuellement englobé dans les dépenses générales de fonctionnement, sur les articles 55 à 58 de l'état prévisionnel de la Commission de l'Euratom;

— *mettre* à un article spécial les crédits nécessaires à l'inspection sur place des installations de contrôle de la protection sanitaire;

— *séparer* les crédits pour les dépenses particulières à la protection sanitaire d'une part, et les crédits pour les dépenses relatives au contrôle de sécurité d'autre part, qui sont actuellement réunis sous un seul et même chapitre;

par les nouvelles dispositions suivantes:

«invite la Commission de l'Euratom, lors de l'établissement du projet de budget pour l'exercice 1960,

— à séparer les crédits pour les dépenses particulières à la protection sanitaire d'une part, et les crédits pour les dépenses relatives au contrôle de sécurité d'autre part, qui sont actuellement réunis sous un seul et même chapitre;

— à faire figurer à un chapitre spécial du budget l'ensemble des dépenses relatives à la protection sanitaire;

— à mettre à un article spécial les crédits nécessaires à l'inspection sur place des installations de contrôle de la protection sanitaire».

Interviennent MM. Bertrand, qui déclare accepter l'amendement, De Block et Pleven.

L'Assemblée adopte l'amendement n° 1 de M. Pleven.

M. Smets soutient son amendement n° 2 ainsi conçu:

«Au paragraphe 7 (page 10), alinéa 3, 5^e ligne, supprimer les mots: «à une importante majorité».

Dans la discussion de cet amendement, interviennent MM. Santero, Peyrefitte, Smets, Carboni, Janssens et Dehousse.

M. Smets retire son amendement.

L'Assemblée adopte la résolution suivante:

RÉSOLUTION

portant modifications aux projets de budget de la Communauté Économique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique pour l'exercice 1959 (doc. nos 12 et 13 — 1959)

«L'Assemblée Parlementaire Européenne,

— saisie le 14 mars 1959 par les Conseils de la Communauté Économique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique du projet de budget de chacune de ces deux Communautés pour l'exercice 1959;

— soulignant que les budgets doivent constituer un des éléments essentiels permettant de porter un jugement sur les grandes lignes de la politique des Commissions exécutives et des Conseils et, dans cet ordre d'idées, entendant qu'un exposé des motifs et un commentaire des crédits fassent désormais partie intégrante des budgets;

— persuadée de la nécessité et de l'intérêt de contacts réguliers entre l'Assemblée et ses commissions d'une part, et les Conseils d'autre part, compte fermement sur la présence de ces derniers lorsqu'elles seront saisies, dans les délais prévus par les traités, des prochains budgets;

— se prononçant en application des articles 203 du traité de la C.E.E. et 177 du traité de l'Euratom et dans le délai prescrit par les dispositions de ces articles;

— ayant pris acte des déclarations faites par le représentant des Conseils, lors de sa séance du 10 avril 1959,

1. — vu les dispositions de l'article 199 du traité C.E.E. qui prévoit expressément que toutes les dépenses, y compris celles qui se rapportent au Fonds social européen, doivent chaque année faire l'objet de prévisions et être inscrites au budget,

— vu les dispositions de l'article 203 du traité C.E.E. qui prévoit expressément qu'aucun budget et donc aucun crédit ne peut être réputé approuvé sans l'intervention de l'Assemblée,

— considérant le rôle important à jouer par le Fonds social européen et que les aides à accorder par ce Fonds doivent pouvoir être versées rapidement,

— ne pouvant admettre qu'aucun crédit ne soit prévu au budget pour les aides à accorder par le Fonds, ceci étant contraire au traité de la C.E.E.,

décide que le projet de budget de la C.E.E. est à modifier comme suit:

— *inscrire* à l'article 60, sous le poste 613 de l'état prévisionnel de la Commission de la C.E.E., un crédit de 500 millions de francs belges comme provision pour les aides à accorder par le Fonds social européen, crédit dont la partie éventuellement inutilisée à la fin de l'exercice sera à reporter sur l'exercice 1960;

— *supprimer* le texte figurant à la page 100 du projet de budget de la C.E.E.;

2. — soucieuse de voir apporter toute l'attention nécessaire à l'examen des projets d'investissements économiques et sociaux à financer par le Fonds de développement des pays et territoires d'outre-mer,

— considérant que le crédit de 7 millions de francs belges prévu à cette fin est insuffisant,

décide que le projet de budget de la C.E.E. est à modifier comme suit:

— *relever* de 7 millions à 10 millions de francs belges les crédits à inscrire à l'article 50 sous le poste 501 de l'état prévisionnel de la Commission de la C.E.E.;

3. — *souligne* en outre que les crédits pour le contrôle des projets d'investissements en cours d'exécution ne sont pas à prélever sur les crédits figurant à l'annexe de la convention relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer mais à inscrire au budget de fonctionnement comme leur nature administrative le requiert;

4. — considérant que les crédits pour les dépenses relatives à la protection sanitaire ne sont pas à englober dans les dépenses générales de fonctionnement, mais à inscrire aux articles prévus à cette fin dans l'état prévisionnel de la Commission de l'Euratom,

invite la Commission de l'Euratom, lors de l'établissement du projet de budget pour l'exercice 1960:

— à séparer les crédits pour les dépenses particulières à la protection sanitaire d'une part et les crédits pour les dépenses relatives au contrôle de sécurité d'autre part, qui sont actuellement réunis sous un seul et même chapitre,

— à faire figurer à un chapitre spécial du budget l'ensemble des dépenses relatives à la protection sanitaire,

— à mettre à un article spécial les crédits nécessaires à l'inspection sur place des installations de contrôle de la protection sanitaire;

5. — rappelant les dispositions du dernier alinéa des articles 140 C.E.E. et 110 Euratom au sujet des relations entre les Conseils et l'Assemblée,

— prenant acte que depuis l'établissement des projets de budget les Conseils ont décidé de renforcer leurs relations avec l'Assemblée, sans que les crédits n'aient cependant été prévus à cette fin,

décide que les projets de budget de la C.E.E. et de l'Euratom sont à modifier comme suit:

— *relever* les crédits de l'article 24 de l'état prévisionnel des Conseils de 25.628.000 à 27.628.000 francs belges, le poste 243 s'élevant alors à 22.000.000 de francs belges et comprenant sous un point c) nouveau une somme de 2.000.000 de francs belges pour les relations entre les Conseils et l'Assemblée;

6. — considérant la distinction à faire entre les dépenses directement liées à l'activité des Conseils, de la commission de contrôle et du commissaire aux comptes d'une part, et les dépenses de fonctionnement du secrétariat des Conseils d'autre part,

— considérant que les dépenses administratives du secrétariat des Conseils de Ministres prévues dans la section 2 des projets de budget de la C.E.E. et de l'Euratom présentent une ampleur injustifiée,

— considérant qu'un organisme administratif d'une telle ampleur se superposerait aux services existants, nationaux et européens, ralentissant l'élaboration et l'exécution des décisions, qu'il constituerait un écran entre les Conseils, les organismes délibérants et les États membres et qu'il aboutirait à opposer ses propres méthodes aux initiatives des pouvoirs exécutifs et délibérants;

— regrettant que la documentation nécessaire et demandée ne lui ait pas été fournie,

— considérant l'absence des données indispensables pour juger, comme il se doit, les dépenses administratives du secrétariat des Conseils,

décide que les projets de budget de la C.E.E. et de l'Euratom sont à modifier comme suit:

— *réduire* d'un franc belge les crédits prévus à l'état prévisionnel des Conseils à l'article 11, «Personnel», ces crédits étant ainsi ramenés de 73.780.000 francs belges à 73.779.999 francs belges;

7. — considérant que l'absence d'une décision fixant le siège des institutions des trois Communautés entraîne inutilement de lourdes dépenses par la location d'installations provisoires;

— considérant que l'actuelle dispersion des institutions nuit à leur bon fonctionnement, provoque des pertes de temps, de personnel et de moyens matériels, qui constituent autant de charges supplémentaires;

— considérant que les six gouvernements ont failli sur ce point à la tâche qui leur est fixée par les traités, n'ont pas respecté les délais qu'ils s'étaient eux-mêmes fixés et n'ont pas donné suite au vote que l'Assemblée a émis à une importante majorité, le 21 juin 1958, sur l'opportunité de concentrer les organismes des trois Communautés dans un district européen unique;

décide que les projets de budget de la C.E.E. et de l'Euratom sont à modifier comme suit:

— *réduire* d'un franc belge les crédits prévus à l'état prévisionnel des Conseils, à l'article 20, sous le poste 201 «Loyers relatifs aux immeubles» ces crédits étant ainsi ramenés de 7.345.000 francs belges à 7.344.999 francs belges;

8. — constatant que, contrairement aux termes de sa résolution de décembre 1958, les crédits pour le fonctionnement du Comité économique et social restent inscrits à l'état prévisionnel des Conseils au lieu d'être répartis à parts égales à l'état prévisionnel de chacune des Commissions exécutives,

décide que les projets de budget de la C.E.E. et de l'Euratom sont à modifier comme suit:

— *supprimer* les articles 40 et 41 et les postes 401 et 411¹ de l'état prévisionnel des Conseils et répartir les crédits qui y sont prévus, comme suit:

— *inscrire* à un nouvel article 40 de l'état prévisionnel de la Commission de la C.E.E.: «Comité économique et social, quote part de la C.E.E., 12.500.000 francs belges»;

— *inscrire* à un nouvel article 40 de l'état prévisionnel de la Commission de l'Euratom: «Comité économique et social, quote part de l'Euratom, 12.500.000 francs belges»;

9. *charge* son président de transmettre la présente résolution aux Conseils, aux Commissions exécutives ainsi qu'à la Commission prévue à l'article 78 du traité C.E.C.A. en y joignant le rapport présenté par sa commission compétente (doc. n° 19—1959);

10. *invite* les Conseils et les Commissions exécutives à donner toutes les suites qu'appellent les considérations exprimées dans ces documents et notamment en ce qui concerne l'urgence avec laquelle les règlements indispensables à toute gestion financière doivent être établis et plus particulièrement ceux prévus aux articles 209 du traité de la C.E.E., 183 du traité de l'Euratom et aussi à l'article 127 du traité de la C.E.E. en ce qui concerne le Fonds social européen;

11. *souhaite*, dans un souci d'économie et de bonne gestion financière, que les Commissions exécutives puissent utiliser, dans toute la mesure désirable, les possibilités de report et de virement tant aux articles 175 et 179 du traité de l'Euratom qu'aux articles 202 et 205 du traité C.E.E., et

souligne qu'il importe que, dans les prochains projets de budgets, soient indiqués, en regard des crédits demandés, les crédits autorisés pour l'exercice passé, les dépenses effectuées et les crédits reportés;

12. *souligne* la nécessité d'élaborer et de mettre en vigueur au plus tôt, après consultation des représentants du personnel, le statut des fonctionnaires prévu par les traités de Rome, actuellement à l'étude au sein du groupe de travail institué par les Conseils et

estime qu'étant donné la similitude des tâches et des devoirs des fonctionnaires des trois Communautés, ce nouveau statut, et en particulier le régime des rémunérations nettes, devrait être semblable dans ses grandes lignes au statut des fonctionnaires appliqué dans la C.E.C.A.;

13. *invite* les Conseils et les Commissions exécutives à lui faire rapport dans le plus bref délai possible au sujet des modifications apportées aux projets de budget et à donner, entre temps, toutes informations utiles à sa commission compétente pour que celle-ci puisse également faire rapport à l'Assemblée à ce sujet.»

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à lundi, 15 heures, avec l'ordre du jour suivant:

— Suite et fin de la discussion du rapport de M. Troisi sur les problèmes agricoles (doc. n° 63 — 1958).

La séance est levée à 12 heures.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 13 AVRIL 1959

PRÉSIDENCE DE M. FURLER
Vice-président

Problèmes agricoles (suite)

La séance est ouverte à 15 h 05.

Adoption du procès-verbal

L'Assemblée adopte le procès-verbal de la précédente séance.

M. le Président rappelle que la discussion du rapport de M. Troisi sur les problèmes agricoles (doc. n° 63 — 1958), commencée au cours de la séance du 14 janvier dernier, avait été interrompue après l'audition du rapporteur, de MM. Vredeling, *au nom du groupe socialiste*, Charpentier, *au nom du groupe démocrate-chrétien* et Mansholt, *vice-président de la Commission du Marché commun*.

Dans la suite du débat, interviennent MM. Boutemy, *président de la commission de l'agriculture*, Bégué, *au nom du groupe des libéraux et apparentés*.

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT SCHUMAN

Président

Interviennent MM. Tartufoli, Van der Ploeg, Battaglia, Sabatini, M^{me} Strobel, MM. Mansholt, *vice-président de la Commission du Marché commun* et Troisi, *rapporteur*.

M. le Président informe l'Assemblée qu'elle sera appelée à se prononcer mercredi sur une proposition de résolution présentée par la commission de l'agriculture.

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à demain mardi, à 10 h 30 et 15 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Débat sur:

— l'exposé de M. le Président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et la présentation du Septième rapport général sur l'activité de cette Communauté;

— le rapport présenté par M. Korthals sur des questions actuelles du marché charbonnier et sidérurgique (doc. n° 17);

— le rapport présenté par M. Nederhorst sur les aspects sociaux du problème charbonnier qui se pose actuellement (doc. n° 16).

Sur proposition de M. le Président l'Assemblée décide de grouper ces discussions en un même débat qui s'ouvrira par les exposés de M. Illerhaus, suppléant M. Korthals, et de M. Nederhorst.

La séance est levée à 18 h 40.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 1959

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT SCHUMAN

Président

La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption du procès-verbal

L'Assemblée adopte le procès-verbal de la précédente séance.

Situation du marché [charbonnier et sidérurgique]

Conformément à la décision prise hier, l'Assemblée ouvre un débat portant, conjointement, sur:

— l'exposé du président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de

l'Acier et la présentation du Septième rapport général sur l'activité de cette Communauté;

— le rapport de M. Korthals sur des questions actuelles du marché charbonnier et sidérurgique (doc. n° 17);

— le rapport de M. Nederhorst sur les aspects sociaux du problème charbonnier qui se pose actuellement (doc. n° 16).

M. Illerhaus, suppléant M. Korthals, présente le rapport, fait au nom de la commission du marché intérieur de la Communauté, sur des questions actuelles du marché charbonnier et sidérurgique (doc. n° 17);

M. Nederhorst présente le rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur les aspects sociaux du problème charbonnier qui se pose actuellement (doc. n° 16).

Interviennent MM. Jeanneney, *président en exercice du Conseil Spécial de Ministres*, de la Malène et Sträter.

La séance est suspendue à 12 h 55.

Elle est reprise à 15 h 35.

PRÉSIDENCE DE M. BATTAGLIA

Vice-président

Dépôt et inscription à l'ordre du jour d'une proposition de résolution

L'Assemblée prend acte du dépôt d'une proposition de résolution présentée par MM. Poher, Pleven et Birkelbach sur la création d'une commission temporaire spéciale chargée d'une mission d'étude et d'information dans les pays et territoires d'outre-mer (doc. n° 23).

Étant donné l'urgence, l'Assemblée décide de discuter cette proposition de résolution sans renvoi en commission, au début de la séance de mercredi matin.

Modification dans la composition de deux commissions

L'Assemblée décide de remplacer:

— dans la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer, M. Poher par M. Charpentier,

— dans la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés, M. Charpentier par M. Illerhaus.

Situation du marché charbonnier et sidérurgique (suite)

Dans la suite du débat ouvert ce matin, interviennent MM. Kreyssig, *au nom du groupe socialiste*, Lichtenauer, Sabatini, Burgbacher, De Block.

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT SCHUMAN

Président

Interviennent MM. Battista, Krier, Leemans, Coulon et Bertrand.

M. le Président informe l'Assemblée qu'elle sera appelée à se prononcer ultérieurement sur les propositions de résolution présentées par les commissions compétentes.

Message du président de la République française

M. le Président donne lecture du message de remerciements qu'il a reçu du président de la République française, président de la Communauté, en réponse au télégramme que l'Assemblée lui avait adressé à la suite de la catastrophe de Madagascar.

Dépôt de documents

L'Assemblée prend acte du dépôt des documents suivants:

— Proposition de résolution de M. Birkelbach, présentée au nom du groupe socialiste, relative à la situation actuelle de l'industrie charbonnière de la Communauté (doc. n° 24), qui sera renvoyée aux commissions compétentes;

— Rapport complémentaire de M^{me} Strobel sur le chapitre IV (problèmes agricoles) du Premier rapport général sur l'activité de la Communauté Économique Européenne (doc. n° 25).

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à demain mercredi, avec l'ordre du jour suivant:

11 heures :

— Présentation, discussion et vote de la proposition de résolution de MM. Poher, Pleven et Birkelbach sur la création d'une commission temporaire spéciale chargée d'une mission d'étude et d'information dans les pays et territoires d'outre-mer (doc. n° 23);

— Réponse de la Haute Autorité dans le débat sur la situation du marché charbonnier et sidérurgique.

Le soir, à une heure qui sera fixée à l'issue de la séance du matin:

— Présentation, discussion et vote du rapport complémentaire de M^{me} Strobel sur le chapitre IV

(problèmes agricoles) du Premier rapport général sur l'activité de la Communauté Économique Européenne (doc. n° 25);

— et, éventuellement, discussion et vote des propositions de résolution déposées en conclusion du débat sur la situation du marché charbonnier et sidérurgique.

La séance est levée à 19 h 10.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 15 AVRIL 1959

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT SCHUMAN

Président

La séance est ouverte à 11 h 05.

Adoption du procès-verbal

L'Assemblée adopte le procès-verbal de la précédente séance.

Dépôt d'un document

L'Assemblée prend acte du dépôt du document suivant:

— Rapport complémentaire de M. Nederhorst sur les aspects sociaux du problème charbonnier qui se pose actuellement (doc. n° 26).

Mission d'étude et d'information dans les pays et territoires d'outre-mer

M. le Président met aux voix la proposition de résolution présentée par MM. Poher, Pleven et Birkelbach, au nom de leurs groupes respectifs, sur la création d'une commission temporaire spéciale chargée d'une mission d'étude et d'information dans les pays et territoires d'outre-mer (doc. n° 23).

L'Assemblée adopte la résolution suivante:

RÉSOLUTION

sur la création d'une commission temporaire spéciale chargée d'une mission d'étude et d'information dans les pays et territoires d'outre-mer

«L'Assemblée Parlementaire Européenne,

en vue de mener à bien les tâches qui lui incombent de par la quatrième partie du traité instituant la Communauté Économique Européenne;

décide:

1. de constituer conformément aux dispositions de l'article 38 de son règlement, une commission temporaire spéciale dénommée «Délégation de l'Assemblée Parlementaire Européenne chargée d'une mission d'étude et d'information dans les pays et territoires d'outre-mer».

2. La commission temporaire spéciale sera composée:

a) du président en exercice de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer, qui assumera la présidence de la délégation;

b) de 12 membres de l'Assemblée qui seront désignés en partie parmi les membres de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer, et en partie parmi les membres des commissions plus particulièrement intéressées aux problèmes qui se posent pour les pays et territoires d'outre-mer;

3. La délégation serait chargée d'établir trois rapports à soumettre à l'Assemblée, traitant plus particulièrement :

- a) Des problèmes économiques (investissements, échanges, développement industriel et agricole);
- b) Des problèmes sociaux;

c) Des problèmes relatifs à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté Économique Européenne ainsi que des problèmes d'information sur les objectifs et les réalisations des Communautés européennes, tant en Afrique qu'en Europe ⁽¹⁾.

4. Les projets de rapports établis par la délégation seraient examinés et adoptés par la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer qui, à cette occasion, inviterait les membres de la délégation qui ne font pas partie de la commission.»

Situation du marché charbonnier et sidérurgique (suite)

Dans la suite du débat, commencé hier, interviennent MM. Finet, *président de la Haute Autorité*, Spierenburg et Coppé, *vice-présidents de la Haute Autorité*, Giaccherio, *membre de la Haute Autorité*, de la Malène, Sabatini, Duvieusart, Kapteyn et Spierenburg.

M. le Président informe l'Assemblée qu'elle sera appelée à se prononcer ce soir, à dix-neuf heures, après le vote du rapport complémentaire de M^{me} Strobel relatif aux problèmes agricoles, sur les propositions de résolution présentées par les commissions compétentes en conclusion du présent débat.

Ordre des travaux

Après intervention de MM. Pleven et Geiger, M. le Président propose à l'Assemblée de reporter au début des travaux de la prochaine session, les débats inscrits à l'ordre du jour de la séance de vendredi matin.

L'Assemblée adopte cette proposition.

Dépôt d'une proposition de résolution

L'Assemblée prend acte du dépôt d'une proposition de résolution présentée par M. Bertrand, au nom du groupe démocrate-chrétien, et par

M. Starke, au nom du groupe des libéraux et apparentés, sur les questions actuelles du marché charbonnier (doc. n° 27).

Cette proposition de résolution sera renvoyée à la commission compétente.

La séance est suspendue à 13 h 05.

Elle est reprise à 19 h 15.

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT SCHUMAN
Président

Dépôt d'un document

L'Assemblée prend acte du dépôt du document suivant:

— Rapport complémentaire de M. Illerhaus sur des questions actuelles du marché charbonnier et sidérurgique (doc. n° 28).

Mission d'étude et d'information dans les pays et territoires d'outre-mer (suite)

M. le Président informe l'Assemblée qu'une erreur de rédaction s'est glissée dans le texte de l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution adoptée ce matin.

D'accord avec les auteurs de la proposition de résolution, il y a lieu de remplacer cet alinéa par le texte suivant:

«c) des problèmes relatifs à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté Économique Européenne ainsi que des problèmes d'in-

⁽¹⁾ La rédaction de cet alinéa résulte d'un corrigendum approuvé par l'Assemblée (cf. ci-après colonne de droite, dernier alinéa).

formation sur les objectifs et les réalisations des Communautés européennes, tant en Afrique qu'en Europe».

L'Assemblée entérine cette rectification.

Problèmes agricoles

M^{me} Strobel présente le rapport complémentaire fait au nom de la commission de l'agriculture,

sur le chapitre IV (problèmes agricoles) du Premier rapport général sur l'activité de la Communauté Économique Européenne (doc. n° 25).

Interviennent M. Troisi et M^{me} Strobel, *rapporteur*.

L'Assemblée adopte la résolution suivante:

RÉSOLUTION

«L'Assemblée Parlementaire Européenne,

— approuvant le rapport de M. Troisi, présenté au nom de la commission de l'agriculture (doc. n° 63-1958), et prenant acte des déclarations faites au cours du débat par la Commission de la Communauté Économique Européenne,

— attachant une importance essentielle à l'élaboration rapide d'une politique agricole commune, indispensable au bon fonctionnement du marché commun,

— *estime* plus efficace de se prononcer en même temps sur les trois rapports de MM. Troisi, Lückner et Vredeling,

— *décide* en conséquence de présenter ses conclusions d'ensemble à l'issue d'un débat qui aura lieu à cet effet dans le courant du mois de juin.»

Aspects sociaux du problème charbonnier

M. Nederhorst présente le rapport complémentaire, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur les aspects sociaux du problème charbonnier qui se pose actuellement (doc. n° 26).

M. Duvieusart demande qu'on reporte le vote sur le présent rapport complémentaire après l'adoption de la proposition de résolution relative aux problèmes économiques (doc. n° 28).

M. Motte présente son amendement n° 1, tendant à insérer au paragraphe 6, 2^e ligne, de la proposition de résolution, après les mots «autorités intéressées», les mots «de caractère local ou régional».

Interviennent MM. Gailly et Duvieusart.

M. Nederhorst, *rapporteur*, se prononce contre l'amendement.

L'Assemblée repousse l'amendement n° 1 de M. Motte.

Sur le report du vote sur l'ensemble de la proposition de résolution, interviennent MM. le Président, Bertrand, Smets, Kopf et Nederhorst, *rapporteur*.

L'Assemblée, après avoir repoussé la motion d'ordre présentée par M. Duvieusart, adopte la résolution suivante:

RÉSOLUTION**relative aux aspects sociaux du problème charbonnier qui se pose actuellement**

«L'Assemblée Parlementaire Européenne,

1. *prend acte* des initiatives de la Haute Autorité en vue de résoudre les difficultés que pose l'écoulement du charbon;
2. *insiste* pour que des mesures soient prises afin de sauvegarder l'emploi et la position sociale des mineurs;
3. *estime* indispensable de maintenir dans les charbonnages un potentiel de travail suffisant pour éviter une pénurie ultérieure de main-d'œuvre;
4. *demande* à la Haute Autorité de promouvoir immédiatement, en collaboration avec les organisations patronales et syndicales, une politique tendant à instaurer très rapidement dans tous les pays de la Communauté la semaine de cinq jours et de quarante heures maximum, sans réduction des salaires actuels;
5. *demande* que tout soit mis en œuvre pour créer de nouvelles possibilités d'emploi et de réadaptation des travailleurs dans les régions où la fermeture des mines est envisagée ou en cours;
6. *prie* la Haute Autorité d'établir en collaboration avec les gouvernements et les autres autorités intéressées un programme de réadaptation à long terme, afin de réduire les inconvénients de la fermeture d'autres mines et prévoyant entre temps des allocations compensatoires des salaires perdus;
7. *demande* à la Haute Autorité d'intervenir en temps utile pour mener, après le 10 février 1960, sur la base de dispositions analogues à celles du paragraphe 23 des dispositions transitoires, une action efficace en matière de réadaptation;
8. *prie* la Haute Autorité de veiller à ce que les ressources du Fonds de réadaptation soient suffisantes pour permettre la réalisation des objectifs de la Communauté et de prendre contact avec la Commission européenne de la C.E.E. afin d'examiner dans quelle mesure l'intégration de la Banque européenne d'investissement et du Fonds social européen est possible;
9. *estime* que la Haute Autorité doit faire très rapidement des propositions concrètes pour l'élaboration d'un statut du mineur;
10. *prie* la Haute Autorité d'élaborer une politique judicieuse permettant une solution communautaire des difficultés en matière charbonnière.»

Assistance à Madagascar

L'Assemblée prend acte du dépôt d'une proposition de résolution, présentée par MM. Bertrand, Pleven et Birkelbach, relative à la catastrophe survenue à la république de Madagascar (doc. n° 29), et décide de discuter immédiatement cette proposition de résolution, sans renvoi préalable à la commission.

Intervient M. Aubame.

L'Assemblée adopte la résolution suivante:

RÉSOLUTION**relative à la catastrophe survenue à la république de Madagascar**

«L'Assemblée Parlementaire Européenne,

- émue de l'ampleur de la catastrophe qui vient de frapper l'île et la population de Madagascar;
- exprime sa solidarité envers les victimes de cette catastrophe;

— prend acte des déclarations de l'exécutif de la Communauté Économique Européenne et exprime sa satisfaction pour les mesures que celui-ci envisage de prendre en vue de porter secours aux populations touchées par la catastrophe;

— demande instamment à l'exécutif de la C.E.E. d'appuyer, de la façon la plus large possible, les efforts que la Communauté franco-africaine et malgache et le gouvernement de Madagascar ont déjà entrepris ou envisagent d'entreprendre en vue, d'une part, d'aider à la reconstruction de l'économie malgache et à la réparation des dégâts matériels subis par les populations de ce pays et, d'autre part, de contribuer à plus long terme au développement économique et social de la grande île;

— partage l'avis exprimé par l'exécutif de la C.E.E. selon lequel l'instrument véritable de cette action doit être le Fonds de développement économique et social pour les pays associés;

— demande au Conseil de Ministres de la C.E.E. de procéder dans l'immédiat à la répartition, prévue à l'article 4 de la convention d'application relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté, des crédits du Fonds prévus pour l'annuité 1959, afin que des contributions accordées à Madagascar puissent être versées aussi bien au titre de l'annuité de 1958 que de l'annuité de 1959;

— demande au Conseil de Ministres d'envisager la possibilité d'assimiler toutes dépenses de reconstruction et de remise en état à Madagascar à des dépenses de caractère social en vue de permettre à l'exécutif de la C.E.E. d'intervenir dans les délais les plus brefs, l'exécutif de la C.E.E. devant néanmoins être tenu à présenter au Conseil de Ministres un rapport spécial sur les conditions et les modalités dans lesquelles de telles sommes auraient été utilisées;

— demande à l'exécutif de la C.E.E. de faire rapport à l'Assemblée, lors de sa prochaine session, sur les mesures qu'il aura prises entre temps et la suite qui aura été donnée à la présente résolution.»

Situation du marché charbonnier et sidérurgique

M. Illerhaus présente le rapport complémentaire fait au nom de la commission du marché intérieur de la Communauté, sur des questions actuelles du marché charbonnier et sidérurgique (doc. n° 28).

Interviennent MM. Starke, *au nom du groupe des libéraux et apparentés*, Birkelbach, *au nom du groupe socialiste*, et Duvieusart.

En réponse à M. Duvieusart, M. Illerhaus, *rapporteur*, indique que c'est par erreur que les mots «comme il est dit plus haut» figurent dans le texte du paragraphe II de la proposition de résolution.

Intervient M. Finet, *président de la Haute Autorité*.

M. Bertrand demande une suspension de séance.

L'Assemblée décide de renvoyer la suite de ce débat à demain à 10 heures.

Ordre du jour de la prochaine séance

La prochaine séance est fixée demain à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant:

— Suite de la discussion et vote du rapport complémentaire de M. Illerhaus sur des questions actuelles du marché charbonnier et sidérurgique (doc. n° 28).

La séance est levée à 21 h 45.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 16 AVRIL 1959

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT SCHUMAN

Président

Legendre, Schuyt et Faure, relative à la situation charbonnière (doc. n° 30).

La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption du procès-verbal

L'Assemblée adopte le procès-verbal de la précédente séance.

Modification dans la composition d'une commission

L'Assemblée décide de remplacer, dans la commission du marché intérieur de la Communauté, M. Lücker par M. Hellwig.

A la demande du groupe démocrate-chrétien et du groupe des libéraux et apparentés, et sur proposition de M. le Président, l'Assemblée décide de suspendre sa séance jusqu'à 11 heures.

La séance est suspendue à 10 h 05.

Elle est reprise à 12 h 15.

M. Kopf, *au nom du groupe démocrate-chrétien*, demande une nouvelle suspension de séance jusqu'à 14 h 30.

Après intervention de MM. Birkelbach et Scheel, qui manifestent leur accord sur cette proposition au nom de leurs groupes respectifs, l'Assemblée décide de suspendre à nouveau sa séance jusqu'à 14 h 30.

La séance est suspendue à 12 h 20.

Elle est reprise à 16 heures.

Dépôt d'une proposition de résolution

L'Assemblée prend acte du dépôt d'une proposition de résolution présentée par MM. Duvieusart,

Situation du marché charbonnier et sidérurgique (suite)

L'Assemblée reprend la discussion du rapport complémentaire de M. Illerhaus, fait au nom de la commission du marché intérieur de la Communauté, sur des questions actuelles du marché charbonnier et sidérurgique (doc. n° 28).

M. le Président annonce le dépôt d'un amendement n° 2 présenté par M. Bertrand, *au nom du groupe démocrate-chrétien*, et par M. Birkelbach, *au nom du groupe-socialiste* tendant à remplacer les paragraphes 3 à 11 de la proposition de résolution par un nouveau texte.

M. Scheel demande que l'Assemblée vote d'abord sur le texte de la résolution proposée par la commission du marché intérieur de la Communauté.

Sur cette demande, interviennent MM. Bertrand, Scheel et Illerhaus, *rapporteur*, qui se prononce contre la suggestion de M. Scheel.

M. le Président indique que la procédure réglementaire l'oblige à mettre d'abord aux voix l'amendement.

Interviennent MM. Scheel et Birkelbach.

M. Scheel demande le renvoi de l'amendement n° 2 à la commission du marché intérieur de la Communauté.

L'Assemblée repousse cette demande de renvoi.

Interviennent MM. Peyrefitte, Deringer, Kapteyn, Scheel, Starke et de la Malène.

M. de la Malène dépose un sous-amendement tendant à insérer dans le paragraphe 4 de l'amendement n° 2, après les mots «dans un état de crise», le mot «manifeste».

Intervient M. Birkelbach.

L'Assemblée repousse le sous-amendement.

L'Assemblée adopte ensuite les deux premiers paragraphes de la proposition de résolution de la commission, sur lesquels ne porte aucun amendement.

Sur l'amendement n° 2, pour expliquer son vote, intervient M. Kapteyn.

L'Assemblée adopte l'amendement n° 2.

Avant le vote sur l'ensemble, interviennent MM. Peyrefitte, Vals, Starke, Peyrefitte et Bertrand.

L'Assemblée adopte l'ensemble de la résolution dans le texte suivant, résultant des votes précédents:

RÉSOLUTION

sur des questions actuelles du marché charbonnier

«L'Assemblée Parlementaire Européenne,

1. Ayant pris acte du «Septième rapport général sur l'activité de la Communauté» ainsi que des déclarations complémentaires faites par la Haute Autorité, notamment en ce qui concerne la situation actuelle de l'industrie charbonnière;

2. Rappelle sa résolution du 16 décembre 1958 et en confirme les considérants et le dispositif;

3. Constate qu'au moment où la Haute Autorité est appelée à résoudre le grave problème qui se pose, l'autorité de celle-ci est fortement mise en cause du fait que les représentants des gouvernements diffèrent constamment la désignation, dans les délais requis, des membres de la Haute Autorité, désignation qui aurait déjà dû avoir lieu le 10 février 1959,

demande énergiquement que les membres de la Haute Autorité soient désignés sans délai;

4. Est d'avis que l'industrie charbonnière de la Communauté se trouve dans un état de crise auquel il n'est plus possible de remédier exclusivement par des mesures indirectes;

5. Regrette qu'en raison spécialement de l'attitude du Conseil aucune mesure efficace n'ait été prise en temps voulu sur le plan de la Communauté en vue de surmonter les difficultés que connaît actuellement l'industrie charbonnière et que dans l'intervalle, les Etats membres aient mis en application, sur le plan national, des mesures en partie incompatibles avec une politique charbonnière unique;

6. Insiste à nouveau sur le fait que la situation de l'industrie charbonnière de la Communauté rend indispensable des efforts communautaires pour surmonter les difficultés;

7. Estime que ces efforts doivent tendre à restreindre les importations en provenance des pays tiers, à limiter la production dans la Communauté et à geler les stocks,

que cependant les restrictions aux importations doivent perturber le moins possible les relations commerciales avec les pays fournisseurs et le fonctionnement des industries directement ou indirectement tributaires des importations,

qu'une limitation de la production ne doit provoquer ni de perturbation de l'approvisionnement en charbon des diverses catégories et sortes ni de retard ou de délai dans l'application des mesures structurelles de réadaptation qui s'imposent d'urgence pour accroître le pouvoir compétitif de l'industrie charbonnière;

8. Ne pourrait prendre en considération de telles propositions qu'à condition que la limitation de la production, les restrictions aux importations, le gel des stocks et le maintien des revenus des travailleurs au niveau le plus élevé possible, soient considérés comme des éléments d'une seule et même politique;

9. Recommande qu'en application du traité, la Haute Autorité et les gouvernements se mettent d'accord sur :

a) Un programme commun de limitation de la production, là où cela s'impose;

b) Une commune politique commerciale des importations charbonnières en provenance des pays tiers, qui tienne compte des exigences de la situation;

c) Un programme d'assainissement structurel de l'industrie charbonnière destiné à augmenter son pouvoir compétitif sur le marché de l'énergie, tout en visant à rendre efficaces les mesures que l'industrie minière a déjà prises à cet égard;

d) Toutes autres mesures utiles à court terme, propres à contribuer à diminuer la tension sur le marché charbonnier, par exemple, l'intensification de la consommation;

e) Estime que ces mesures que la Haute Autorité devra prendre doivent être de nature à insérer harmonieusement dans une politique charbonnière unique de la Communauté, les mesures que les différents pays ont déjà prises;

f) Recommande la mise en œuvre accélérée d'une commune politique énergétique qui s'applique à tous les modes d'énergie et dont les principes nécessaires, qui devraient être élaborés par le Comité mixte, ont été promis à plusieurs reprises mais n'ont pas encore été présentés;

10. Recommande à la Haute Autorité, en prenant en considération la situation spéciale de l'industrie charbonnière belge, d'arrêter immédiatement et sans délai, avec le gouvernement belge et la Banque européenne d'investissement, un programme tant de rationalisation de l'industrie charbonnière belge que de création des possibilités d'emploi qui sont nécessaires;

11. Invite la Haute Autorité à soumettre à l'Assemblée ou aux commissions compétentes de celle-ci un rapport circonstancié sur les dispositions qu'elle aura prises et les résultats qu'elle aura obtenus en reprenant à son compte la présente résolution et à faire rapport également sur la suite de ses travaux qui doivent, toutefois, être mis au point dans tous leurs détails, de manière que l'Assemblée Parlementaire Européenne soit à même d'apprécier en toute connaissance de cause quelle pourra en être l'efficacité.»

Calendrier des prochains travaux de l'Assemblée

M. le Président rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article 22 du traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, elle doit se réunir le deuxième mardi de mai, c'est-à-dire le 12 mai prochain.

L'ordre du jour de cette partie de session comportera le débat d'ensemble sur le Deuxième rapport général présenté le 9 avril dernier par le président de la Commission de l'Euratom, ainsi que la discussion du rapport de M. Geiger sur l'université européenne.

Allocation de M. le Président

Intervient M. le Président.

M. Bertrand adresse ses remerciements à M. le Président.

Adoption du procès-verbal de la présente séance

Conformément à l'article 20, paragraphe 2, du règlement, l'Assemblée adopte le procès-verbal de la présente séance.

Interruption de la session

M. le Président déclare interrompue la session de l'Assemblée Parlementaire Européenne, jusqu'au 12 mai prochain.

La séance est levée à 16 h 50.

COMPOSITION DU BUREAU, DES GROUPES POLITIQUES
ET DES COMMISSIONS ⁽¹⁾

BUREAU

Robert Schuman, *président*
Jean Fohrmann, *vice-président*
Hans Furler, *vice-président*
Emile Vanrullen, *vice-président*
Charles Janssens, *vice-président*
Emilio Battista, *vice-président*
Hellmut Kalbitzer, *vice-président*
C. P. Hazenbosch, *vice-président*
Edoardo Battaglia, *vice-président*

GROUPES POLITIQUES

Groupe démocrate-chrétien

65

Président

Poher

Membres du bureau

Battista
Bertrand

Blaisse
Fischbach
Furler

Hazenbosch
Kopf

Piccioni
Schuman

⁽¹⁾ Les modifications intervenues depuis la publication du *Journal Officiel des Communautés européennes* n°. 7 du 9 février 1959 sont imprimées en caractères gras.

Membres

Aubame	De Bosio	Janssen M.M.A.A.	Richarts
Bech	Mme De Riemaecker-Legot	Leemans	Roselli
Birrenbach	Deringer	Le Hodey	Rubinacci
Boggiano Pico	De Smet	Lenz	Sabatini
Bonomi	Duvieusart	Leverkuehn	Santero
Braccesi	Engelbrecht-Greve	Lichtenauer	Schild
Braitenberg	Friedensburg	Lindenberg	Schiratti
Burgbacher	Galletto	Lücker	Schuijt
Van Campen	Geiger	Martinelli	Storch
Carboni	Hahn	Martino Edoardo	Tartufoli
Carcattera	Hellwig	Müller-Hermann	Tomè
Cavalli	Herr	Oesterle	Troisi
Cerulli-Irelli	Illerhaus	Van der Ploeg	Turani
Charpentier		Mme Probst	Valsecchi

Groupe des libéraux et apparentés

41

Président

Pleven

Vice-présidents

Martino Gaetano

Korthals

Scheel

Secrétaire

...

Trésorier

Margulies

Membres

Alric	Coulon	de la Malène (apparenté)
Angioy (apparenté)	Drouot-L'Hermine (apparenté)	Marina (apparenté)
Azem	Dulin	Motte
Battaglia	Estève	Motz
Bégué (apparenté)	Faure	Peyrefitte (apparenté)
Bernasconi (apparenté)	Filliol (apparenté)	Restat
Bonino	Guariglia	Rivierez
Boscary-Monsservin	Hamani	Rochereau
Bousch (apparenté)	Janssens Charles	Salado
Boutemy	Lagaillarde	Starke
Briot (apparenté)	Legendre	Thorn
Cantalupo	Longchambon	Vendroux (apparenté)

Groupe socialiste**34***Président*

Birkelbach

Vice-présidents

Vanrullen

Dehousse

Simonini

Secrétaire parlementaire trésorier

Fohrmann

Membres du bureau

Gailly

Van der Goes van Naters

Kalbitzer

Membres

Amadeo
Bergmann
Bohy
Carcassonne
Darras
De Block
Deist

De Kinder
De Vita
Granzotto Basso
Kapteyn
Kreyssig
Krier
Metzger

Nederhorst
Odenthal
Posthumus
Ratzel
Savary
Schmidt Helmut

Schmidt Martin
Smets
Sträter
Mme Strobel
Vals
Vredeling

COMMISSIONS**(1) Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles***Président*

...

*Vice-présidents*Van der Goes van Naters, *président ff*

Boutemy

Membres

Amadeo
Battista
Birkelbach
Carboni
Dehousse
Faure
Fischbach

Fohrmann
Friedensburg
Furler
Janssens Charles
Kopf
Korthals
Legendre

Le Hodey
de la Malène
Martino Edoardo
Martino Gaetano
Metzger
Piccioni
Pleven

Poher
Mme Probst
Santero
Scheel,
Schuijt
Vals

Groupe de travail pour les élections européennes

Président

Dehousse

Vice-président

Santero

Membres

Boutemy
Carboni
Faure
Fischbach

Van der Goes van Naters
Kopf
Legendre
Martino Gaetano

Metzger
Mme Probst
Schuijt

Bohy, *président de la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités*

(2) Commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers

Président

Rochereau

Vice-présidents

Leverkuehn

Savary

Membres

Alric
Bech
Birrenbach
Blaisse
Boscary-Monsservin
Cantalupo
Cavalli

Cerulli-Irelli
Galletto
Hahn
Hazenbosch
Kalbitzer
Kreyssig
Leemans

Margulies
Motz
Peyrefitte
Pleven
Poher
Richarts

Roselli
Smets Dore
Mme Strobel
Thorn
Turani
Vredeling

(3) Commission de l'agriculture

Président

Boutemy

Vice-présidents

Mme Strobel

Troisi

Membres

Bonino
Bonomi
Boscary-Monsservin
Braccesi
Van Campen
Carcassonne
Charpentier

De Kinder
De Vita
Engelbrecht-Greve
Estève
Guariglia
Herr
Leemans

Lücker
Margulies
Pleven
Van der Ploeg
Richarts
Schiratti

Schmidt Martin
Smets Dore
Storch
Tartufoli
Thorn
Vredeling

(4) Commission des affaires sociales*Président*

Nederhorst

Vice-présidents

Storch

Angioy

Membres

Amadeo
Bégué
Bernasconi
Bertrand
Birkelbach
Carcattera
Darras

De Bosio
Mme De Riemaecker-Legot
Drouot-L'Hermine
Fischbach
Gailly
Hazenbosch
Krier

Motte
Odenthal
Van der Ploeg
Poher
Mme Probst
Richarts

Rubinacci
Sabatini
Scheel
Simonini
Tartufole
Vanrullen

(5) Commission du marché intérieur de la Communauté*Président*

Illerhaus

Vice-présidents

Kreyssig

Korthals

Membres

Alric
Blaisse
Bohy
Carcattera
Cerulli-Irelli
Coulon
Darras

Deringer
De Smet
Duvieusart
Fischbach
Granzotto Basso
Hahn
Hellwig

Marina
Martinelli
Martino Edoardo
Nederhorst
Poher
Rochereau

Schmidt Helmut
Starke
Thorn
Turani
Vanrullen
Vendroux

(6) Commission de la politique économique à long terme, des questions
financières et des investissements

Président

Deist

Vice-présidents

Battaglia

Rubinacci

Membres

Aubame
Battista
Birkelbach
Birrenbach
Bousch
Van Campen
De Block

De Smet
De Vita
Faure
Fischbach
Fohrmann
Geiger
Janssen M.M.A.A.

Kapteyn
Lagaillarde
Lindenberg
Longchambon
Motte
Motz

Roselli
Savary
Schiratti
Starke
Sträter
Valsecchi

(7) Commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer

Président

Scheel

Vice-présidents

Aubame

Carcassonne

Membres

Birkelbach
Briot
Carboni
Charpentier
Dehousse
Deist
Duvieusart

Van der Goes van Naters
Guariglia
Hamani
Janssens Charles
Kalbitzer
Kopf
Krier

Lichtenauer
Lindenberg
Longchambon
Martino Edoardo
Metzger
Müller-Hermann

Oesterle
Peyrefitte
Piccioni
Rochereau
Rubinacci
Schuijt

(8) Commission des transports*Président*

Martinelli

Vice-présidents

Kapteyn

Starke

Membres

Battista

Bech

Braitenberg

Carcassonne

Charpentier

Coulon

De Kinder

Drouot-L'Hermine

Engelbrecht-Greve

Filliol

Korthals

Le Hodey

Lenz

Leverkuehn

Lichtenauer

Motz

Müller-Hermann

Oesterle

Poher

Schmidt Helmut

Schmidt Martin

Simonini**Thorn**

Tomè

Troisi

Vendroux**(9) Commission pour la politique énergétique***Président*

Burgbacher

Vice-présidents

De Block

Alric

Membres

Battista

Bech

Bergmann

Estève

Galletto

Hazenbosch

Leemans

Lenz

Longchambon

Poher

Posthumus

Valsecchi

Vanrullen

....

(10) Commission de la recherche scientifique et technique*Président*

...

Vice-présidents

...

Ratzel

Membres

Alric

Bech

Boggiano Pico

Braitenberg

Charpentier

De Block

De Smet

Friedensburg

Geiger

Janssen M.M.A.A.

Longchambon

Margulies

Martino Gaetano

Peyrefitte

Posthumus

Vals

(11) Commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire*Président*

Bertrand

Vice-présidents

Gailly

Cantalupo

Membres

Angioy
Bergmann
Bernasconi
Fohrmann

Geiger
Lenz
Lichtenauer
Van der Ploeg

Posthumus
Ratzel
Rubinacci

Sabatini
Santero
Storch

**(12) Commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire
Européenne et du budget des Communautés***Président*

Vals

Vice-présidents

Margulies

Carcattera

Membres

Battaglia
Braccisi
Burgbacher
Mme De Riemaeker-Legot

Illerhaus
Janssen M.M.A.A.
Kreyssig
Krier

Motte
Poher
Rivierez

Schild
Smets Dore
Tomè

(13) Commission des questions juridiques, du règlement et des immunités*Président*

Bohy

Vice-présidents

...

Coulon

Membres

Carboni
Cavalli
Deringer
Estève

Van der Goes van Naters
Granzotto Basso
Herr
Janssen M.M.A.A.

Janssens Charles
Krier
Metzger
Mme Probst

Scheel
Schiratti
Starke

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LA COMMISSION

INFORMATIONS

APPLICATION DU RÈGLEMENT N° 1 DE LA COMMISSION

(Paru au Journal Officiel des Communautés européennes du 27 novembre 1958)

En vue de sauvegarder le caractère confidentiel des communications que sont tenues de faire les personnes et entreprises relevant des secteurs industriels énumérés à l'annexe II du traité, sur base de l'article 41, lesdites personnes et entreprises sont invitées:

1. Pour pouvoir séparer ces communications ainsi que les correspondances qui s'y rapportent, du courrier général, à adresser les communications sous pli recommandé et sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure portant l'adresse suivante:

Commission de l'Euratom
Direction générale Industrie et Économie

51-53, rue Belliard

Bruxelles (Belgique)

et l'enveloppe intérieure portant en plus l'indication «envoyé en application de l'article 41».

2. A envoyer les communications en trois (3) exemplaires de manière à éviter la nécessité de les faire reproduire.

D'autre part, il est précisé que l'article 3 du règlement n° 1 de la Commission ne vise pas les changements ou modifications apportés à des projets dont l'exécution est terminée. Ceux-ci constituent de nouveaux investissements qui doivent être communiqués à la Commission si leur importance dépasse les limites visées par le règlement n° 4 du Conseil. L'article 3 du règlement n° 1 vise les cas où, par suite de modifications apportées en cours d'exécution à un projet, les réponses données aux questions posées ne seraient plus conformes à la réalité et ne constitueraient plus par conséquent la base permettant à la Commission d'accomplir les tâches prévues à l'article 43 du traité.

Il est indispensable pour la Commission de connaître les données essentielles d'un projet pour pouvoir préparer en toute connaissance de cause et mener avec fruit la discussion qu'elle est tenue d'avoir avec les personnes ou entreprises.

En fait, la Commission ne dispose que d'un délai inférieur à trois mois pour préparer et mener à bien l'exécution des tâches qui lui incombent en vertu de l'article 43 du traité.

Dans certains cas où une réponse détaillée à une question prévue à l'annexe du règlement n° 1 ne peut être donnée en raison de circonstances particulières dans lesquelles se trouve une personne ou une entreprise, la Commission pourra admettre que des renseignements supplémentaires soient fournis, le cas échéant, au cours de la discussion

entre la personne ou l'entreprise et les services de la Commission,

Les personnes et entreprises sont invitées à faire connaître les aspects de leur projet qu'ils souhaitent discuter avec la Commission.

Après avoir pris connaissance des éléments fournis par les personnes ou entreprises dans les réponses au questionnaire, la Commission, de son côté, retiendra les points qui, de son avis, doivent constituer l'objet de la discussion.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

(Euratom)

La Commission de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique vient de publier le «Deuxième rapport général sur l'activité de la Communauté (septembre 1958 — mars 1959)».

Cet ouvrage comprend 96 pages (format 15,5 × 23 cm) et est mis en vente au prix de frb. 40 (frf. 390).

Les commandes peuvent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués en dernière page du Journal Officiel.